

## La Fédération vous défend et vous représente

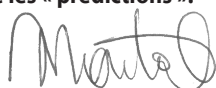
### Quelle année 2012 pour le BTP ?



Une seule certitude, nos entreprises vont souffrir en 2012 et mes meilleurs vœux n'y pourront rien !

De plus, les années électorales, sont rarement des années faciles. Mais, il ne faut pas pour autant se décourager et nous devons continuer à entreprendre. Dans les prochaines semaines, nous allons rencontrer les décideurs politiques pour

leur faire connaître nos propositions pour soutenir notre activité. Il s'agit d'un combat difficile, mais les 1.854 entreprises du BTP et leurs 3.518 salariés méritent d'être considérées et entendues. **Nous allons tout faire pour que l'année 2012 soit bien meilleure que les « prédictions ».**



Monique Montal

### Délais de paiement : Le message de la FBTP 46 relayé au Sénat

La FBTP 46 avait saisi les parlementaires, députés et sénateurs du Lot, au sujet des conséquences néfastes de la loi de modernisation de l'économie sur les délais de paiement dans le secteur du BTP.

En réponse, **M. Gérard Miquel**, Sénateur et Président du Conseil Général, nous a fait savoir que « nos propositions lui semblaient justes pour la préservation du tissu entrepreneurial sur nos territoires. Je me propose de relancer le débat avec mes collègues pour la proposition d'amendements allant dans ce sens ».

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce concours si précieux qui devrait participer à une meilleure prise de conscience des difficultés engendrées par un texte qui une nouvelle fois fait fi de la réalité de nos professions.

### URSSAF : la régionalisation se met en place au 1<sup>er</sup> janvier



Depuis le 1er janvier 2012 les huit URSSAF départementales sont devenues l'URSSAF de Midi-Pyrénées.

Dans chaque département une antenne de l'URSSAF régionale sera maintenue celle-ci aura entre autre pour rôle de donner un avis sur les recours amiables diligentés par les cotisants à la suite de missions de contrôle.

Des informations plus précises sur cette réforme sont mentionnées sur le site : [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### QUALIBAT : Commission d'examen dans le Lot, le 15 décembre à Cahors

Le Délégué Régional, **Yves Chatard** a présenté le dispositif « Reconnaissance Grenelle Environnement ».



Votre collègue **Christophe ISSALY** qui représentait la Fédération lors de cette réunion a participé ensuite à l'examen des dossiers de demandes de qualifications. Prochaine réunion de la commission le 15 mai 2012

### Coup de pouce pour un utilitaire plus sûr : C'est le moment !



Vous envisagez l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf ? Ne tardez pas, vous avez jusqu'au 31 mai 2012 pour bénéficier de l'aide financière simplifiée.

**Commandez-le avec les 6 équipements de sécurité** requis par le dispositif d'aide financière : anti-blocage des roues, aide au freinage d'urgence, contrôle électronique de stabilité, Airbags passagers, cloison de séparation pleine, limiteur de vitesse.

**Inscrivez-vous pour participer à la formation** « usage professionnel d'un VUL »

Sur justificatifs, la somme de 3.000 euros vous sera versée.

Téléchargez le dossier d'inscription :

[www.carsat-mp.fr/entreprises/Vul/aidesecurite/aidesecurite-vul.htm](http://www.carsat-mp.fr/entreprises/Vul/aidesecurite/aidesecurite-vul.htm)

### Commission départementale de financement de l'économie : le 5 janvier

Présidée par **M. Gonzalez**, Préfet du Lot, cette commission a pour objectif de faire le point sur la situation économique locale et sur l'attitude des établissements bancaires.



**Mme Maréchal** Directrice des finances publiques et **M. Cavagna** Directeur de la banque de France ont fait le point sur l'activité crédit des banques lotoises + 8 % en 2011. (avec une part importante pour les grandes entreprises et les crédits court terme).

**M. Martin** Directeur du Travail a relevé 200 licenciements économiques en 2011 contre 211 en 2010. Le chômage partiel est en baisse dans le Lot et l'on enregistre une augmentation de +8,3% des contrats d'apprentissage en 2011.

Le secrétaire Général de la Fédération, **M. Estève**, qui représentait la FBTP a insisté pour sa part sur la réduction des carnets de commandes, les tensions sur les prix et les difficultés de trésorerie que la loi LME a engendré.

Il a aussi fait état de l'attitude de certaines banques qui refusent de s'engager sur des crédits stables et privilégient la technique des découverts plus ou moins formalisés qui génèrent des frais bancaires importants et une fragilité des entreprises à la merci d'un coup d'arrêt brutal de leur banquier.

Le tribunal de commerce a, pour sa part, insisté sur la nécessité pour les entreprises de signaler assez tôt leurs difficultés (des mesures de sauvegardes existent). Les chambres consulaires (CCI et CMA) ont mis en place des cellules d'aide et d'accompagnement qu'il ne faut pas hésiter à contacter.

Lors de la prochaine réunion, il a été envisagé de convier les experts comptables qui eux aussi peuvent détecter en amont les premières difficultés des entreprises.